

Les petits producteurs

Les Petits Producteurs SCRLFs

Rue Pierreuse 23 à 4000 LIEGE

www.lespetitsproducteurs.be

BE0680.420.257

Rapport de gestion 2019



Photo prise en mars 2020



TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Rapport d'activités	3
Le conseil d'administration	3
Les collaborateurs	3
Nos Producteurs	5
Visite chez les producteurs.....	5
LPP1 : la situation 2019	5
LPP2 : la situation 2019	8
LPP3 : la situation 2019	9
CREaFARM	11
+ Stratégie de développement.....	12
Et vous, nos coopérateurs.....	12
Rapport financier.....	13
Compte de résultat 2019.....	13
Tableau du compte de résultat 2019 comparé au budget 2019	13
Explications du compte de résultat.....	14
Bilan 2019.....	17
Investissement = Actifs immobilisés	17
Informations sur le bilan	18
Affectation du résultat de l'exercice	18
Réserve légale.....	19
Distribution de dividendes	19
Octroi de tantiemes.....	19
Réserve LPP	20
Réserve équipe.....	20
Réserve producteurs	20
La répartition des coûts illustrée.....	21
Budget 2020	22
Trésorerie	23



PRÉAMBULE

Ce rapport de gestion a pour objectif de rendre de compte des 12 mois d'activité de la coopérative en 2019 et de présenter ses projets futurs toujours dans le respect de son objet social :

- Une coopérative de magasins d'alimentation locale et/ou biologique pour tous
- Des produits sains à prix justes sur le principe « un besoin = un produit »
- Un engagement fort vis-à-vis des producteurs
- Une coopérative à finalité sociale

Une première partie de ce rapport de gestion sera consacré au rapport d'activité, la deuxième partie portera sur les aspects financiers.

Il a été rédigé courant du mois de juin et les dernières informations concernant notamment l'évolution du chiffre d'affaires et des collaborateurs ont été mises à jour le 23/06/2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Acronymes utilisé dans ce rapport :

- LPP : Les Petits Producteurs
- LPP1 : le magasin en Neuvic
- LPP2 : le magasin de Sainte-Walburge
- LPP3 : le magasin des Vennes
- LPPs : les trois magasins
- CF : CREAMFARM

Si les aspects financiers sont consacrés strictement à 2019, le rapport de gestion intégrera certains éléments de 2020 afin d'être au plus proche de l'activité actuelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 6 personnes

- Antoine Lejeune
- Bruno Bianchet
- Bruno Jacobs
- Pascal Hennen
- Julien Clerdy
- Yves de Tender

Depuis 2019, il se réunit tous les mois et Catherine Stevens y assistant en tant qu'invitée de manière très régulière.

LES COLLABORATEURS

L'équipe LPP en 2019 (et en 2020) s'est vue renforcée globalement malgré 3 départs !

Les départs :

3 départs sont à signaler avec Gabrielle (qui est partie pour une formation en chimie), François Bastens (alias Pancho) et Loïc (pour une formation au maraîchage biologique au Crabe). Nous profitons une nouvelle fois de ce rapport pour les remercier de leur passage et de leur implication au sein de notre



coopérative. Ils ont contribué de façon fondamentale à ce projet, tant sur le travail que l'état d'esprit. Merci à eux !

Les arrivées en magasin :

Nous avons eu la chance de pouvoir accueillir au sein de l'équipe en 2019:

- Charles (que vous verrez souvent à LPP3)
- Thomas H. (que vous verrez souvent à LPP2)
- David (que vous verrez souvent à LPP2), notre maraîcher sur la parcelle « CREaFARM »
-

En 2020, nous ont rejoint :

- Félicie (que vous verrez souvent à LPP2), notre maraîchère sur la parcelle « CREaFARM »
- Marie (que vous verrez souvent à LPP3)
- Jen (que vous verrez souvent à LPP1)
- Elisa (que vous verrez souvent à LPP2)
- Bertrand (qui va travailler dans les 3 magasins)

Fin 2019, nous avons créé un nouveau poste avec un profil particulier qui a fait l'objet d'un appel à candidature en interne : Elise a été engagée fin 2019 afin d'apporter un soutien opérationnel aux magasins et un soutien à la gestion et à l'animation de la coopérative. Cela a permis notamment un partage des bonnes pratiques entre magasin et une recherche continue de modalités d'optimisation dans notre fonctionnement au quotidien.

Les « anciens » :

- Jeanine (LPP1)
- Isis (LPP1)
- Pierre (LPP1 + 1 jour/sem à la compta)
- Frédéric (LPP2)
- Thomas W. (LPP2)
- Laurence (LPP3)
- François (Communication + magasin)
- Pascal

L'équipe au complet comporte aujourd'hui 18 personnes :

- 15 collaborateurs en contrat à durée indéterminée (ou en passe de le devenir) pour 12,7 équivalents temps-plein
- Et 3 personnes qui sont en fonction sous forme d'indépendant (nos 2 maraîchers à 1/3 temps durant la période de couveuse d'entreprise), et Catherine afin d'avoir l'indépendance requise pour son futur diplôme de comptable-fiscaliste)

La crise du Covi19 aura impacté la fréquentation, les paniers moyens, les volumes chez nos producteurs mais aura aussi impacté toute l'équipe. Les mesures d'hygiène, la distanciation, les masques, les plexis aux caisses, les attitudes des clients ont perturbé fortement la plupart d'entre-nous qui avons tissé des relations basées sur la sympathie, la convivialité. Le retour à une certaine normalité est attendu avec impatience.



NOS PRODUCTEURS

Afin de soutenir nos producteurs-partenaires locaux, la répartition de nos besoins (environ 60 fruits et légumes) a été formalisée individuellement avec chacun des producteurs et une réunion collective s'est déroulée afin que cet engagement soit connu de chacun d'entre eux.

Nos prix d'achats sont les prix proposés par les producteurs-partenaires.

Les relations commerciales se sont très bien déroulées et LPP a mis toute son énergie en œuvre afin d'absorber des éventuelles surabondances de produits.

Nous travaillons aussi via des intermédiaires quand ils s'avèrent être nécessaires (Interbio, Ecodis (fromage, frais), etc.)

Les producteurs Italiens et Espagnols sont venus en magasin. Nous passons pour le moment par la Coopérative The Food Hub (Leuven) pour réaliser ces achats.

Nous avons, en 2018, travaillé avec 21 producteurs locaux et 9 transformateurs. Cette année, 4 fournisseurs ont arrêté la collaboration avec LPP (CDLT = faillite, Fungi Up = activité en stand-by, Maison Gerday = arrêt d'activités, Carotte et Phacélie = changement de gérance)

De nouveaux producteurs sont arrivés :

- l'asbl « Les Pousses Poussent » (CREaFARM, Ste Walburge - légumes)
- Marc Ballat (Warsage - Poireaux)
- Mandala Organic Growers (Sicile - noisettes)
- Graines de Curieux (Fernelmont - Flocons Avoine, quinoa)
- Amoreira da Torré (Portugal – vin)
- Domaine de Miaudoux (France – vin)
- Mr Stephany (Sprimont - œufs)

VISITE CHEZ LES PRODUCTEURS

40 jours c'est le nombre de jours passé par les membres du personnel LPP en 2019 chez nos différents producteurs locaux.

Pourquoi ?

- Pour que nos membres du personnel perçoivent mieux l'envers du décor et comprennent le travail de nos producteurs
- Pour que nos membres du personnel soient de vrais porte-paroles de nos producteurs
- Pour que nos membres du personnel soient finalement d'encore meilleurs vendeurs du concept LPP
- Pour que nos producteurs aient un coup de main supplémentaire ponctuel
- Pour que nos producteurs aient conscience que LPP, c'est un vrai engagement vis-à-vis d'eux et que c'est une réelle reconnaissance de leur travail.

LPP1 : LA SITUATION 2019

Globalement, 2019 représente un CA (chiffre d'affaire) de 1,55M€ HTVA par rapport à 2018 qui était de 1,29M€ HTVA, soit une augmentation de 20%.



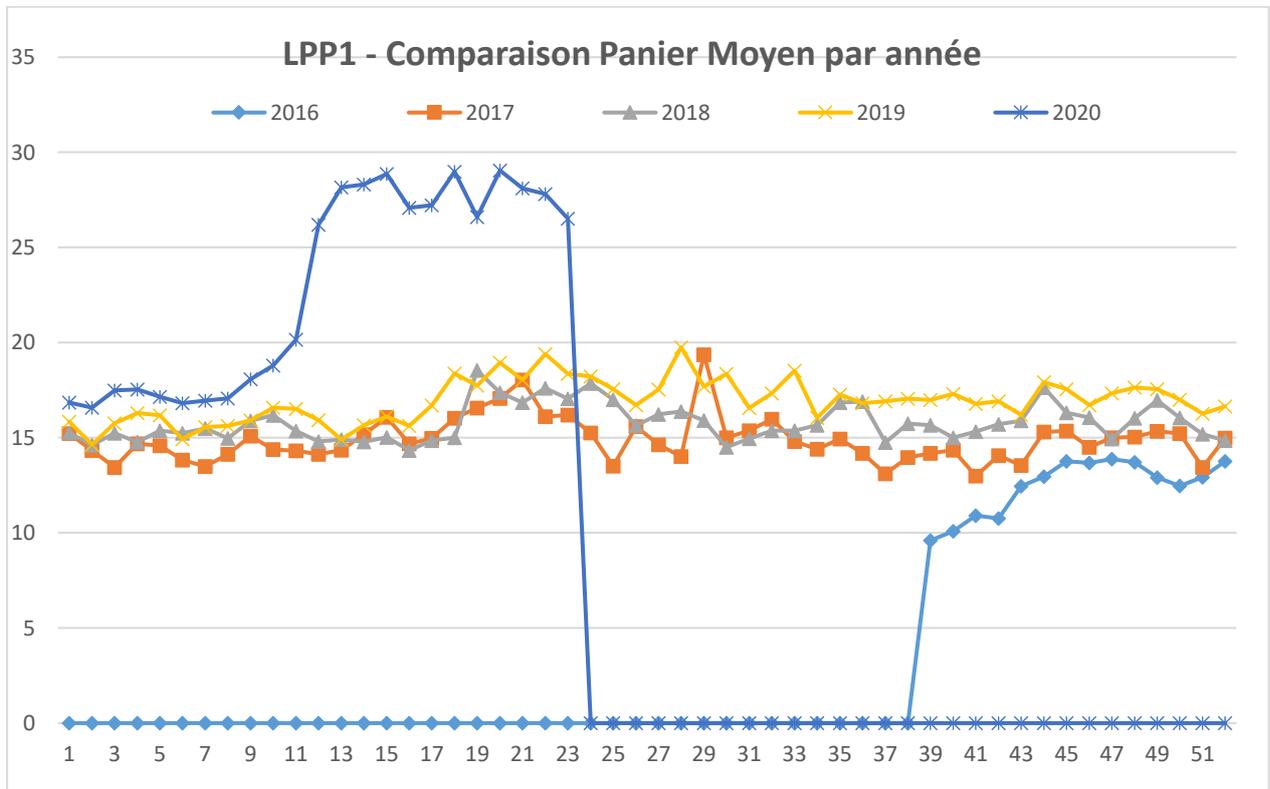
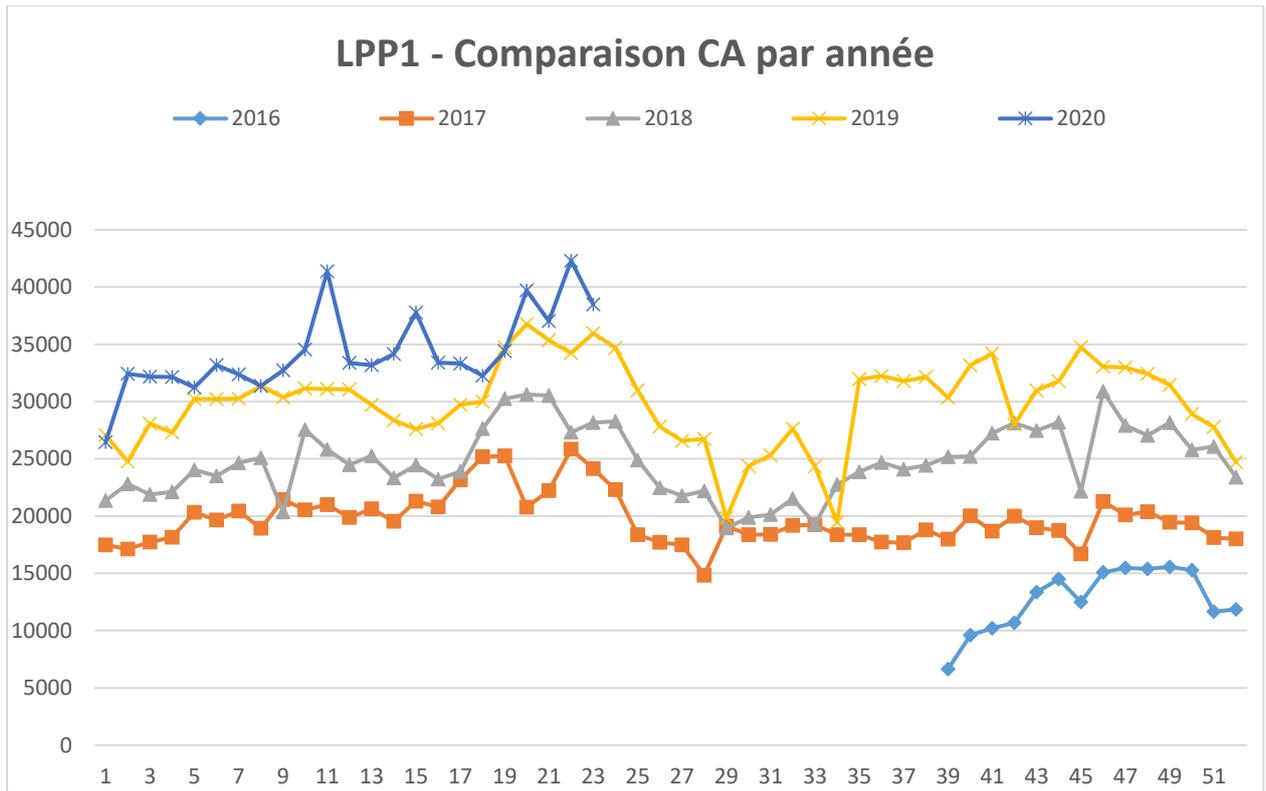
Le grand chantier de 2019 fut le déménagement de LPP1 du n°48 au n°34 de la même rue. Ce nouvel espace commercial a eu diverses conséquences :

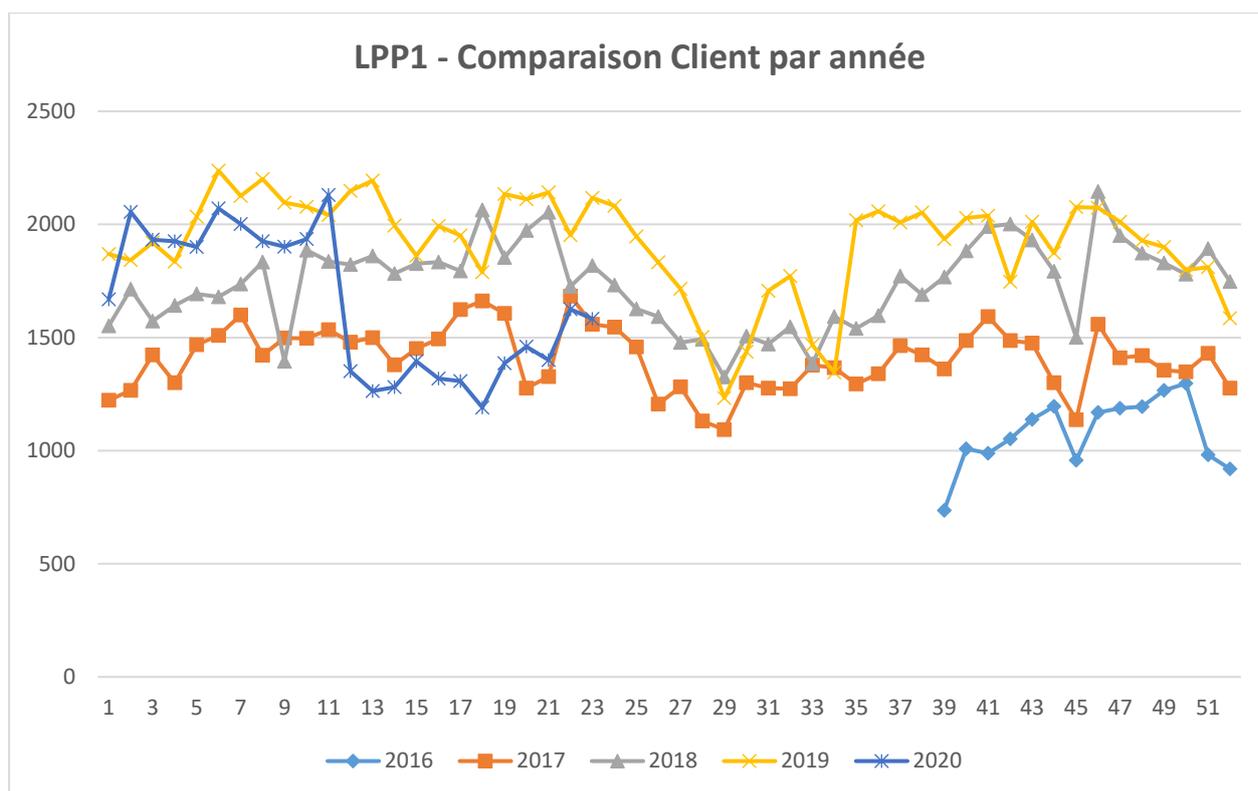
- L'équipe a dû trouver ses marques dans un espace plus grand ;
- Nous avons opté pour une vente de fromages pré-emballés qui nous a permis de mieux répartir le personnel. Néanmoins, la problématique du « suremballage » a été « négligée » et fait, actuellement l'objet d'une étude corrective ;
- L'ouverture du nouveau magasin a permis de faire un bond en termes de fréquentation et de chiffres d'affaire. La fin d'année 2019 s'est tassée et l'effet « nouveau magasin » a été atténué.

La pandémie en mars a bouleversé toutes les habitudes (mesures d'hygiène, distanciation, etc.) et a fait exploser le panier moyen. Le chiffre d'affaire a été impacté très positivement même si la fréquentation a chuté lourdement. Les files ont été longues à certains moments malgré une ville de Liège quasi déserte et la fréquence d'achat a considérablement diminué.



Les clients LPP1, aujourd'hui, avaient le sourire !





LPP2 : LA SITUATION 2019

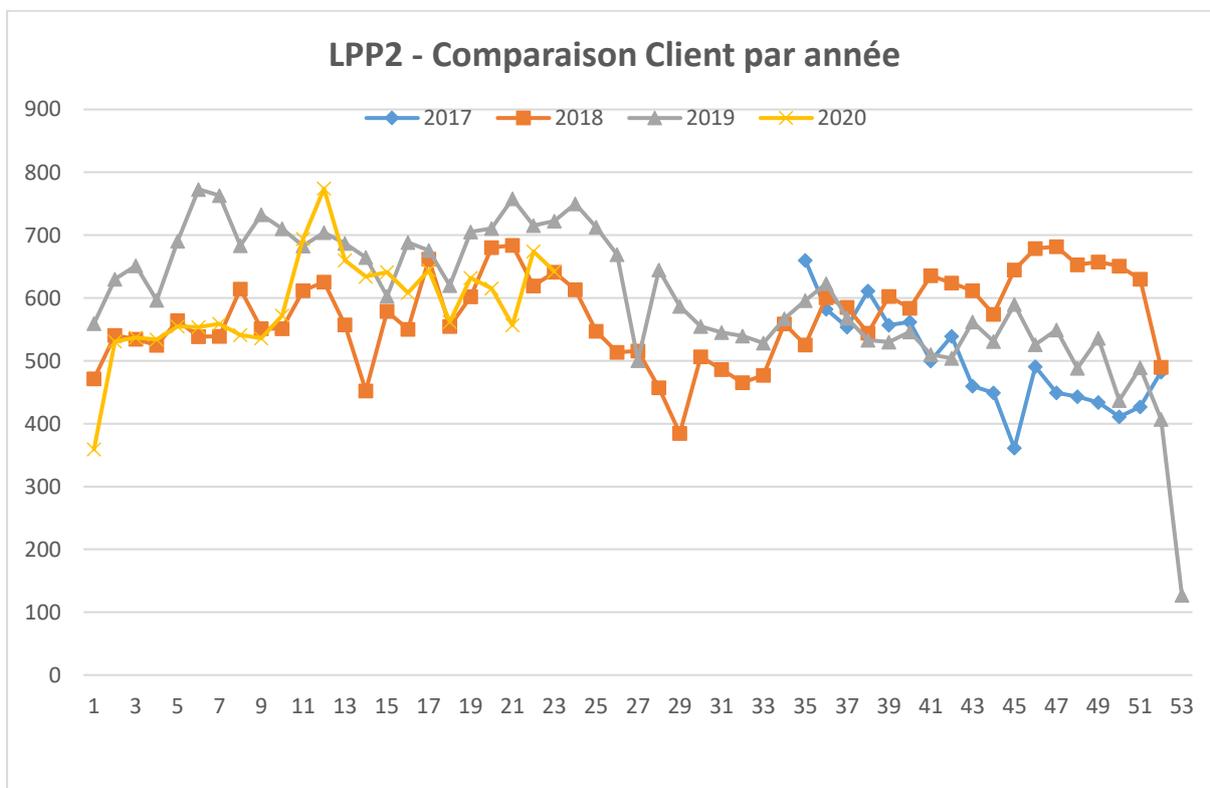
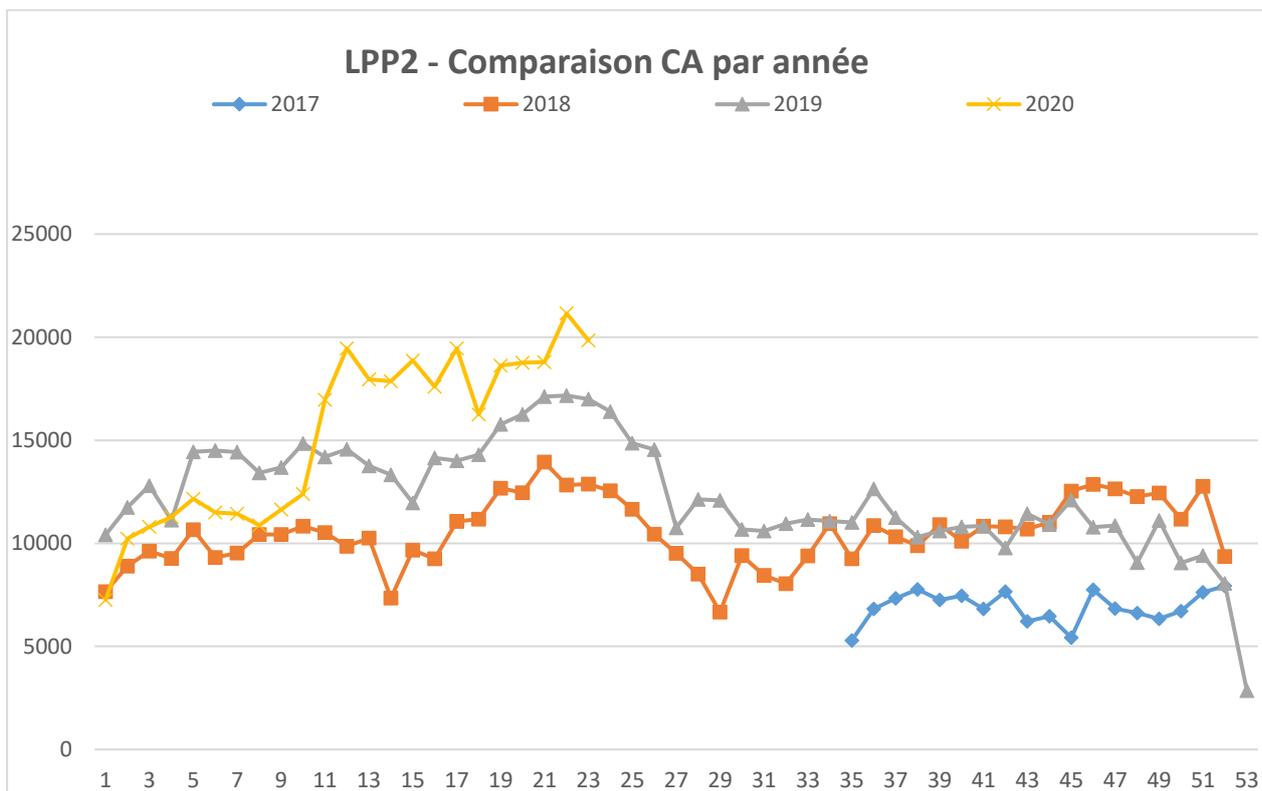
Globalement, 2019 représente un CA (chiffre d'affaire) de 0,64M€ HTVA par rapport à 2018 qui était de 0,5M€ HTVA, soit une augmentation de 14%.

Le grand changement en 2019 fut l'impact de la phase 1 du chantier dans le quartier (gaz, routes, trottoirs, mobilité, égouts) qui a débuté l'automne 2019. Les diverses conséquences :

- Une chute très importante de la fréquentation et du chiffre d'affaire (nous avons prévu un retour au chiffre d'affaire de 2018). L'arrivée du magasin « les Halles Binète » a dû également avoir un effet difficilement quantifiable ;
- Le moral au sein de l'équipe a été affecté ;
- Nous avons prévu de lancer la saison de notre projet CREaFARM au printemps 2020 via la « Fête des Petits Producteurs » censée relancer LPP2 et mettre en lumière notre projet agricole local. Cette manifestation a dû être annulée pour les raisons que vous connaissez ;
- Dès 2020 (et LPP2 devenu accessible), les courbes se sont améliorées et la pandémie a permis de relocaliser les achats pour une envolée des 3 paramètres mesurés (panier moyen, fréquentation et CA).
- Vu le déconfinement et l'impossibilité de relancer l'évènement, nous devons nous attendre à une diminution globale de LPP2, d'autant plus que les travaux de voiries ont repris dans le quartier avec la phase 2 (la rue Ste Walburge côté Citadelle, le nœud des travaux).

La pandémie en mars a bouleversé toutes les habitudes et a donc fait exploser le panier moyen. Le chiffre d'affaire a été impacté très positivement et la fréquentation a augmenté. Les files ont été longues à certains moments.....



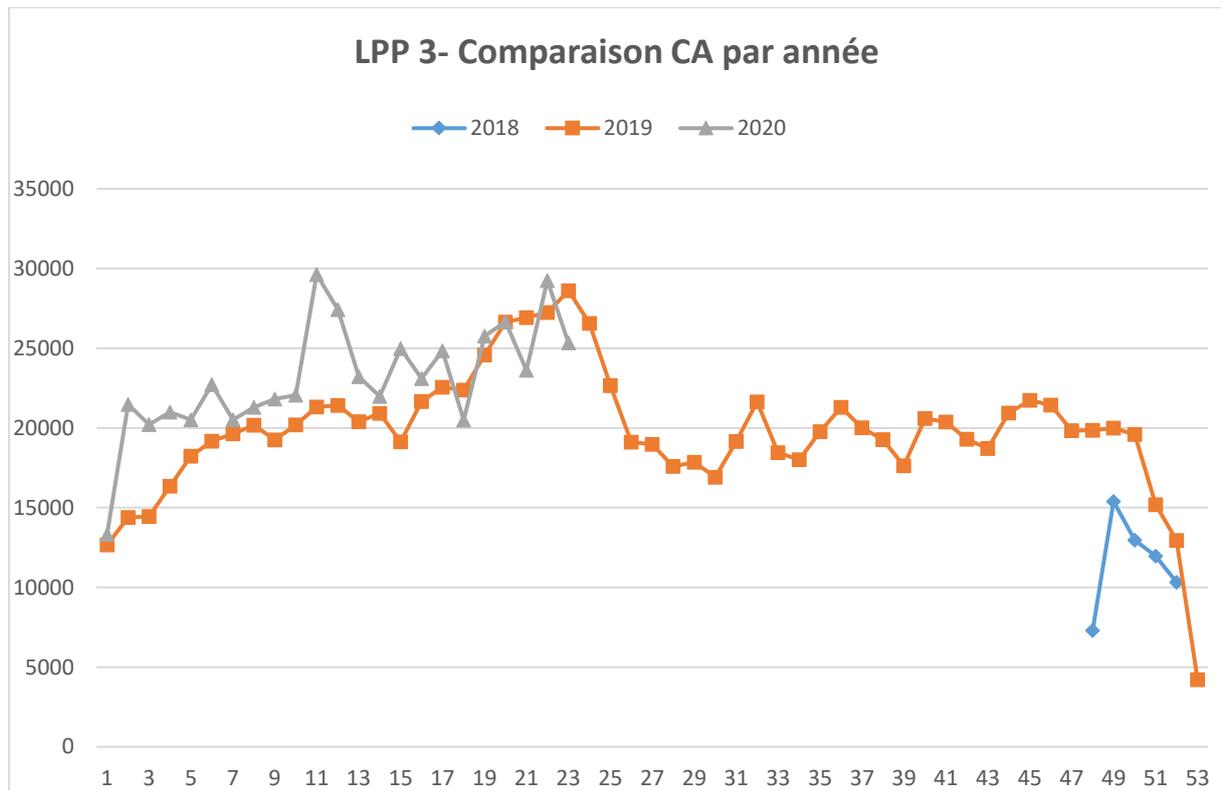


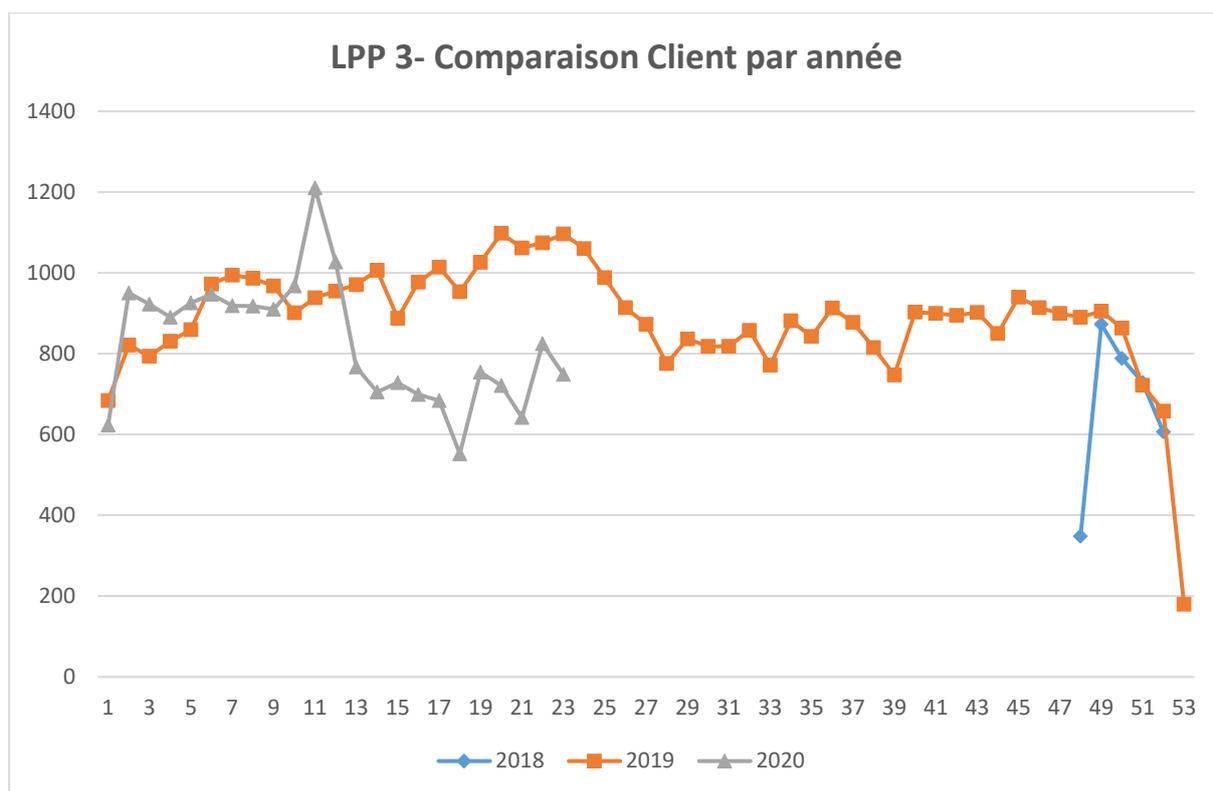
Globalement, 2019 représente un CA (chiffre d'affaire) de **1,05M€** HTVA.

Si ce magasin a connu une croissance hyper rapide, nous avons aussi constaté une diminution du chiffre d'affaires et de la fréquentation dès l'été 2019. La présence d'un magasin « BioPlanet » dans le quartier est à mettre en partie en parallèle (ouverture 06/2019). Nous pouvons imaginer plusieurs autres raisons comme la saturation de fréquentation, la curiosité, etc.

Au final, nous avons l'impression que le magasin a trouvé son équilibre et qu'il était peut-être en « surchauffe » au préalable.

La pandémie en mars a bouleversé toutes les habitudes (mesures d'hygiènes, distanciation, etc.) et a fait exploser le panier moyen mais a fait chuter lourdement la fréquentation. Le chiffre d'affaire a été maintenu.





Impact du Covid sur la fréquentation en magasin :

	LPP1	LPP2	LPP3
Impact panier moyen	55%	36%	41%
Impact # client	-26%	22%	-14%
Impact CA	14%	66%	20%
Impact ETP	0,192	0,741	0,052

Pour schématiser, en 2019 LPP1 a représenté 48% du CA global alors que LPP2 représente 20% et LPP3 32%.

CREAFARM

Pour rappel, grâce à l'initiative de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, la Ville de Liège avait lancé un appel à projet nommé CREaFARM afin d'attribuer une terre agricole à un porteur de projet souhaitant développer une activité professionnelle en agriculture orientée vers la durabilité et le circuit-court. Nous avons remporté cet appel à projet et le bail à titre gratuit a été signé pour une durée de 10 ans.

C'est donc fait avec le démarrage par Félicie et David, regroupé sous l'asbl Les Pousses Poussent. Un plan d'investissement de 40.000 € avait été prévu (tunnels, tracteur, etc.). A ce jour (11/6/2020), ce plan est respecté et les remboursements vont démarrer. Une partie des légumes sera vendu directement à LPP2 et une partie en auto-cueillette. Les Pousses Poussent rentrent donc dans la sphère de nos producteurs-partenaires et ont un plan d'engagement à fournir pour LPP.



Un Comité de Pilotage (composé de François Sonnet (CATL), Pascal Hennen (LPP), Félicie et David) se voit 1fois/mois afin de faire le suivi.

Nous pouvons déjà les féliciter car, mis à part une sécheresse qui rend le travail difficile, tout se passe bien en termes de production, d'ententes et de collaboration. Un très bon démarrage et plein de légumes à venir pour LPP !

Félicie et David travaillent donc à temps partiel au sein de LPP2 et le reste du temps sur la parcelle.



+ STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Le 30/06/2019, une équipe composée de membres du Conseil d'Administration, de collaborateurs, de collaborateurs CATL, de producteurs et d'externe a entamé une réflexion sur la stratégie LPP. Ce travail a été poursuivi par le CA afin d'aboutir à une version finalisée début 2020. Depuis, nous avons formé les collaborateurs à cette stratégie.

La stratégie vous est présentée dans le document annexée. Elle aurait dû être présentée lors d'une AG exceptionnelle en avril 2020.

Il y a un travail qui est également réalisé pour développer de nouveaux magasins et améliorer les magasins existants. Mais tout ceci vous sera révélé en primeur à l'AG.

ET VOUS, NOS COOPÉRATEURS

L'appel public à l'épargne de fin 2018 a permis en 1 mois de récolter 114.000 €. Grâce à nous tous, coopérateurs, nous avons atteint le capital de 258.000 €. La Sowecsom est venue ajouter début 2019 100.000 € à ce capital via le dispositif Brasero (1€ pour 1€ de capital apporté par les coopérateurs).

Nous avons pu développer nos nouveaux magasins (LPP3 et déménagement de LPP1) ainsi que préparer le projet CREAMAM en toute quiétude. Cette épargne permet également d'envisager les développements futurs de LPP.



RAPPORT FINANCIER

Pour rappel le premier exercice comptable de la coopérative portait sur la période de septembre 2017 à décembre 2018 (= 16 mois), le deuxième exercice porte sur les 12 mois de 2019. C'est celui qui nous occupe aujourd'hui.

Le document ci-dessous reprend quelques explications et tableaux condensés sur les comptes 2019 et budget 2020. Pour le détail des comptes voir le document « LPPSC - Etats financiers 2019 ».

Pour aller à l'essentiel, allez directement au point [« AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE »](#).

COMPTE DE RÉSULTAT 2019

Le compte de résultat reprend l'ensemble des dépenses et rentrées réalisées durant 12 mois. Le solde (ligne « Résultat avant impôt ») représente le bénéfice ou le déficit de l'année.

TABLEAU DU COMPTE DE RÉSULTAT 2019 COMPARÉ AU BUDGET 2019

LPPs	Réalisé 2017-2018	Budget AG 2019	Réalisé 2019	Ec. Fav	Ec. Def.
I. Ventes et Prestations	2.380.088	2.960.133	3.292.270	332.137	
A. Chiffres d'affaires	2.364.552	2.933.344	3.256.224	322.880	
B/C/D. Autres produits d'exploitation	15.536	26.789	36.046	9.257	
II. Coûts des ventes et prestations	-2.320.846	-2.846.840	-3.018.556		-171.716
A. Approvisionnements et marchandises	-1.776.424	-2.135.597	-2.331.324		-195.727
B. Services et biens divers	-225.789	-288.301	-294.551		-6.250
C. Frais de personnel	-301.125	-392.366	-355.380	36.987	
D/E/F. Amortissements, réd. de valeur, prov.	-15.798	-30.576	-33.888		-3.312
G/H. Autres charges d'exploitation	-1.710	0	-3.414		-3.414
III. Résultat d'exploitation (EBIT) (I-II)	59.242	113.293	273.715	160.422	
IV. Produits financiers	2.571	0	11	11	
V. Charges financières	-572	0	-133		-133
VI. Résultat courant avant impôt (III+IV-V)	61.241	113.293	273.593	160.300	
VII. Produits exceptionnels	1.364	0	656	656	
VIII. Charges exceptionnelles	-825	0	-10.580		-10.580
IX. Résultat avant impôt (VI+VII-VIII)	61.780	113.293	263.668	150.375	
Impôts ou précomptes dûs ou versés	-15.000		-73.690		
IX. Résultat après impôt (VI+VII-VIII)	46.780		189.979		



EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

VENTES ET PRESTATIONS

Un chiffre d'affaire de 3.292M€ supérieur de 332.000 € par rapport aux prévisions. Quelques explications dans les deux tableaux ci-dessous :

MAGASIN	Réalisé 2017-2018	Budget AG 2019	Réalisé 2019	Ec. Fav	Commentaires
LPP0	0	0	5.061	5.061	Soirée de déménagement de LPP1
LPP1	1.627.763	1.405.165	1.556.390	151.225	Une croissance toute l'année
LPP2	678.722	572.747	643.504	70.757	Un début d'année 2019 en croissance suivi d'une forte diminution pendant la période de travaux dans la rue
LPP3	58.067	955.432	1.051.270	95.838	Un début 2019 explosif avec une légère diminution à partir de juillet probablement dû à l'arrivée du Bioplanet
LPPs	2.364.552	2.933.344	3.256.224	322.880	

Augmentation CA ÷ 2018	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	2019
LPP1	122%	120%	121%	121%	118%	128%	119%	125%	128%	119%	113%	112%	121%
LPP2	135%	137%	142%	146%	124%	135%	135%	115%	108%	102%	85%	85%	119%

LPP3 a ouvert en décembre 2018, la comparaison n'est donc pas possible.

Pour rappel, le réalisé 2017-2018 porte sur 16 mois, ce qui explique un chiffre d'affaires plus élevé qu'en 2019.

Autres produits d'exploitation : 36.046 € de subsides à l'emploi (SESAM et IMPULSION). A noter que les aides SESAM sont dégressives et s'arrêteront en 2021.

APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES

	Réalisé 17-18	Budget 19	Réalisé 19	Ec. Fav	Ec. Def.
Chiffre d'affaires	2.363.659	2.933.344	3.254.892	321.548	
Marchandises (sans emballage)	1.763.098	2.120.932	2.321.511		200.579
Marge brute	600.561	812.412	933.382	120.970	
Taux de marge brute (Marge brute/C.A.)	25.4	27.7	28.7		

Il y a plus de ventes (moyennant plus d'achats), avec un taux de marge réalisée à 28.7% contre 27.7% attendus. Les deux points ont un impact sur la marge bénéficiaire.



Lors de la dernière AG, plusieurs mesures avaient été annoncées pour pallier à la marge trop faible de 2018. L'effet escompté a été plus important qu'espéré. Pour rappel, les mesures étaient les suivantes :

- Une meilleure gestion des achats pour limiter les pertes
- Augmentation de certaines marges depuis mars 2019 (vins, produits d'importation, produits via grossistes). Les prix de vente des produits des producteurs locaux n'ont pas été augmentés :
 - Maintien de la proportion élevée (% du CA total sur ces produits) du prix de vente final qui revient au producteur ;
 - Introduction d'une marge différenciée selon les fournisseurs ce qui n'était pas le cas auparavant
- Changement de la configuration des caisses qui a été mise en place en septembre 2019 → moins de confusion entre ce qui a déjà été pointé ou non
- Envoi systématique des erreurs de bon de commande à la compta pour vérification (mis en place début mars 2019)
- Arrêt de la réduction aux professionnels à partir de mars 2019

L'arrivée de LPP3 et l'augmentation des volumes avaient impliqué la nécessité d'avoir une partie de notre stock hébergé chez notre transporteur Transport Real (vin, vrac acheté par palette). Cela a enclenché une gestion des achats en grande quantité avec une valeur de stock à l'entrepôt qui a quintuplé en un an. Cette manière d'acheter permet de bénéficier de certaines remises sur le transport et sur le prix d'achat qui, à prix de vente inchangé, permet de payer les frais de logistique (coût entrepôt, transport, ...), mais également d'augmenter la marge bénéficiaire. Tout cela, il faut le préciser, sans mettre de pression sur le prix.

Ex : le calcul du prix du vin est basé sur un coût de transport d'1 palette. Si nous achetons 3 palettes chez un même producteur, cela fait une économie de transport car les transporteurs font des prix dégressifs.

C'est effet-là qui est le plus important sur la marge même si nous n'avons pas encore d'indicateurs pour en mesurer les effets.

FRAIS DE PERSONNEL

LPP employait, au 31 décembre 2019, 13 collaborateurs salariés, représentant 11,6 équivalent temps plein. Conformément à l'objet social de LPP, nous nous efforçons de maximiser le travail salarié pérenne.

	# ETP	%
Intérimaires	0,8 ETP	6,5%
Etudiants	1,5 ETP	12,5%
Employés	9,6 ETP	81,0%
	11,8 ETP	100,0%

Au vu du décollage des magasins LPP2 et LPP3 durant le 1^{er} semestre 2019, il a fallu ajouter des heures de travail en magasin très régulièrement et rapidement. Les étudiants sont dans ces cas-là d'un secours très important. Une fois les heures stabilisées, on s'organise pour procéder à l'engagement de nouveau/nouvelle collègue via interim pendant une courte période et puis sous CDI. Sur 2019, ce travail de « court terme » représente au total 2,3 ETP, réparti 2/3 travailleurs étudiants et 1/3 travailleurs en intérim.



Les frais intérimaires sont plus élevés que prévus pour les raisons précitées, mais aussi car deux personnes sont restées plus longtemps en intérim à cause du report du déménagement de LPP1 qui était initialement prévu en mai.

Frais salariaux	Réalisé 2018	Budget AG 2019	Réalisé 2019	Ecart
Intérimaires	-44.851	-40.573	-68.991	-28.418
Frais de personnel	-301.125	-392.366	-355.380	36.987
Totaux	-345.976	-432.939	-424.371	8.568

Les frais salariaux représentaient 14,6 % des Ventes et Prestations contre 12,9% en 2019. Il y a trois constats principaux :

1. Le travail en magasin a été intense surtout au cours du 1^{er} semestre 2019
2. Le travail de l'équipe de gestion l'a été tout autant
3. La nouvelle organisation de LPP1 (délai chantier) a permis de gagner en efficacité et le temps plein supplémentaire prévu pour gérer la surface supplémentaire n'a finalement pas été nécessaire

Pour le point 1, on a ajouté dès que possible des heures en magasin, mais on courait toujours un peu après le train. Fin 2019, il a été décidé d'engager Elise, pour le soutien opérationnel des magasins, qui a permis de soulager grandement toute l'équipe.

SERVICES ET BIENS DIVERS (SBD)

Les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées et inférieures à ce qui était prévu de 22.168 €. Cela s'explique principalement par des frais de livraison plus bas que prévu (-15.000 €, 2,3% du CA au lieu des 3% prévus).

Frais SBD + Frais salariaux	Réalisé 2018	Budget AG 2019	Réalisé 2019	Ec. Fav	Ec. DeF
Loyer	-17.937	-38.860	-32.441	6.419	
Frais logistique	-64.819	-89.338	-74.155	15.183	
Autre frais de fonctionnement	-98.182	-119.530	-118.963	567	
Intérimaires	-44.851	-40.573	-68.991		-28.418
Frais de personnel	-301.125	-392.366	-355.380	36.987	
Totaux	-345.976	-432.939	-649.930	30.737	

RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT ET RESULTAT NET

Tous ces éléments mis l'un dans l'autre nous amène à une évolution favorable du Résultat courant avant impôt (2019 : de 263.668 €) très significativement supérieure au moment budgété.

Les impôts pour 2019 s'élèvent à 73.690€ dont 1.690 € de régularisation d'impôt relatif à 2018 (versements anticipés insuffisants) et 72.000 € d'impôt estimés pour 2019. Ce qui amène à un

Résultat net de 189.979 €.



EXPLICATION BENEFC ÷ budget	+	-	
Marge brute (Vente-achat dont emballages)	127.154		
Autres produits d'exploitation	9.257		23.222
SBD		-6.250	
Frais de personnel	36.987		
Amortissement		-3.312	
Autres charges d'exploitation		-3.414	
Autres		-10.046	
TOTAL	173.397	-23.022	

Bénéfice sup ÷ budget 150.375

BILAN 2019

Le bilan est une photo de la santé financière de la coopérative au 31 décembre 2019. Voir le document « LPPSC - Etats financiers 2019 » pour plus de détails. Certains éléments du tableau font l'objet d'explication ci-dessous.

ACTIFS	2018	2019	PASSIF	2018	2019
Actifs immobilisés	105.916	193.568	Capitaux propres	259.000	358.250
Stocks	110.257	223.167	Réserve légale	25.800	25.800
Créances CT	50.283	33.309	Bénéfice reporté	46.780	210.958
Valeurs disponibles	240.613	371.072	Dettes CT	188.069	216.630
Comptes de régularisation	2.099	4.638	Comptes de régularisation	15.319	14.115
Total	509.168	825.754	Total	534.968	825.754

Le capital souscrit au 31/12/19 est de 358.250 € pour un total de 314 coopérateurs.

	Nombre de coopérateur	Montant parts souscrites	# parts coopérateurs souscrites
Fondateurs	43	44.500 €	178
Appel privé à l'épargne	140	99.750 €	399
Appel public à l'épargne	151	114.000 €	456
Investisseur - SOWECSOM	1	100.000 €	400
Total général	314	358.250 €	1.433

INVESTISSEMENT = ACTIFS IMMOBILISÉS

Des investissements pour +/- 106.000 € ont été faits en 2019 ce qui augmente fortement ce poste du bilan :



- En septembre 2019, un nouveau système de caisses enregistreuses ainsi qu'un logiciel de gestion. Ces nouveaux outils permettent de faciliter la gestion à la fois en magasin, mais aussi en arrière-boutique (+/- 32.000€ d'investissement et 3.700 € de coût annuel).
- Fin août 2019, déménagement du magasin de Neuvic (+/- 40.000 € d'investissements)
- Fin 2019, début 2020, investissement CREAfARM (+/- 40.000 € de matériel pour l'exploitation agricole dont 15.900 € en 2019)
- Nouveaux frigos à LPP2 et 3

INFORMATIONS SUR LE BILAN

- ➔ Stock de marchandises de 223.167 € (dont 125.000 euros chez notre transporteur). Voir explication au point Approvisionnement et marchandises du point [Explications du compte de résultat](#).
- ➔ Valeurs disponibles : l'argent disponible en banque au 31/12/2019.
- ➔ Dettes CT
 - Solde fournisseur de 123.473 €– Même si le montant peut paraître élevé, comparé au Chiffre d'Affaires, on paie très vite. Pas de dettes hors dettes commerciale
 - Provision pour pécule de vacances de +/- 47.000 €
 - Impôt restant à payer 2019 : +/- 40.000 €
- ➔ Compte de régularisation : ces comptes permettent d'affecter des charges ou des produits afférents à 2019, mais dont l'encodage a été fait sur l'exercice 2020.
- ➔ Pas d'emprunts (et donc pas d'intérêt) grâce au système coopératif.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les Petits Producteurs ont réalisé un bénéfice après impôt de 189.979 €. Avec le bénéfice reporté de l'année dernière, il y a un bénéfice à affecter de 210.958 € ?

RATIO	Réalisé 18	Réalisé 19
Marge avant impôt	2,6%	8,1%
Marge après impôt	2,0%	5,8%

Bénéfice à affecter 2019	
Bénéfice de l'exercice en cours	189.978,61 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	20.979,69 €
Bénéfice à affecter	210.958,30 €

Décision à prendre ➔ comment et à qui LPP distribue les 210.000 € ?

Il y a différentes possibilités d'affecter les bénéfices :

- ➔ Réserves légales
- ➔ Réserves disponibles¹, indisponibles, immunisées
- ➔ Bénéfice reporté



¹ Une réserve disponible est une réserve d'argent dont l'assemblée générale peut disposer librement.

➔ Distribution de dividendes aux actionnaires et octroi de tantièmes² aux administrateurs

Ces points seront abordés ci-dessous, mais au préalable un rappel des statuts :

Article 34 - Affectation du résultat

Sur le résultat net tel qu'il résulte des comptes annuels, il est prélevé au moins cinq pour cent pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un dixième du capital social; il doit être repris si la réserve légale vient à être entamée. Le solde est mis à la disposition de l'assemblée générale, laquelle décide de la répartition du résultat sur proposition de l'organe d'administration, conformément aux prescriptions du Code des sociétés et du droit comptable. Elle lui donnera une affectation comme suit :

1. La moitié du solde, au minimum, sera mise en réserve impartageable entre actionnaires et sera destinée à assurer les finalités sociétales et solidaires de la société, la pérennisation de ses activités et à améliorer le bien-être des travailleurs.

2. Il pourra ensuite être accordé un intérêt à la partie versée du capital social aux associés sous la forme de dividendes plafonnés à 2%, ce taux pouvant être revu à la hausse s'il est insuffisant pour compenser l'inflation. Le taux maximum ne peut en aucun cas excéder celui qui est fixé conformément à l'Arrêté Royal du 8 janvier 1962 (qui est actuellement de 6%) fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, pour le Conseil National de la Coopération.

Ci-dessous la proposition faite par le CA et qui doit être validée par l'AG.

RÉSERVE LÉGALE

Il y a toujours l'obligation de constituer une réserve légale en 2019 pour 10.025 € afin d'atteindre les 10 % du capital souscrit³ au 31/12/19.

Capital souscrit au 31/12/2019	358.250 €
10% du capital souscrit	35.825 €
Réserve légale constituée au 31/12/2018	-25.800 €
Solde à constituer pour atteindre 10% du K	10.025,00 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les statuts prévoient la rémunération des coopérateurs à hauteur de 2% maximum du capital social. Le CA suggère de ne pas distribuer de dividendes cette année afin de favoriser au maximum le développement du projet LPP.

OCTROI DE TANTIEMES

Extrait des statuts :

Article 28 - Rémunération des administrateurs

Le mandat des administrateurs et des associés chargés du contrôle est gratuit. Toutefois, l'assemblée générale peut décider de fixer une rémunération pour autant que cette rémunération ne consiste pas en une participation aux bénéfices de la société.

² Un tantième est une partie du bénéfice de la société, qui est accordée à un gérant ou administrateur. Il est possible de verser un tantième à un gérant et pas à un autre.

³ L'assemblée générale doit prélever chaque année au moins 5 % des bénéfices nets pour les affecter à la formation d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint 10 % du capital social (art. 319 et 616 C. soc.). Nous proposons de constituer la réserve légale complètement comme l'année dernière. Pour rappel, elle s'élevait à 25.800 €.

L'octroi de tantième n'est pas prévu dans les statuts. Par ailleurs, aucun des administrateurs actuels ne souhaite obtenir de rémunération. L'intention des administrateurs actuels est d'effectuer le mandat à titre gratuit.

RÉSERVE LPP

Le CA propose de mettre 100.000 euros en réserve pour faire face à d'éventuelles difficultés futures (ex : montant correspond à l'évaluation réalisée de l'impact résultant d'une faillite d'un magasin).

RÉSERVE ÉQUIPE

Le CA propose également d'octroyer une prime bénéficiaire⁴ pour 33.400 € aux membres du personnel.

Il s'agit d'une **prime collective unique** distribuée à toute l'équipe de manière identique (proratisée selon le temps de travail et le nombre de jours travaillés en 2019). C'est un avantage **non récurrent** qui sera distribué les prochaines années si les résultats obtenus le permettent.

L'octroi d'une prime bénéficiaire identique se fait par le biais d'une décision prise par une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire à la majorité simple des voix.

RÉSERVE PRODUCTEURS

On constitue une réserve pour les producteurs de 67.533 € afin d'atteindre les objectifs fixés dans nos statuts :

- Favoriser le développement d'une agriculture locale et écologique en permettant aux producteurs d'accéder à un revenu décent
- Faciliter l'accès au plus grand nombre à une alimentation de qualité, locale et/ou bio, porteuse de sens
- Favoriser l'installation de nouveaux producteurs et soutenir le développement des activités des producteurs locaux existants
- Favoriser le développement des filières agroécologiques équitables et les échanges de pratiques entre producteurs (en Europe et avec les pays du Sud).
- Fédérer producteurs et consommateurs autour d'une filière plus équitable, plus solidaire
- Favoriser la création d'emplois locaux, la valorisation des travailleurs, la cohésion et les liens sociaux.
- Soutenir le développement de la dynamique Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, dont elle est issue.

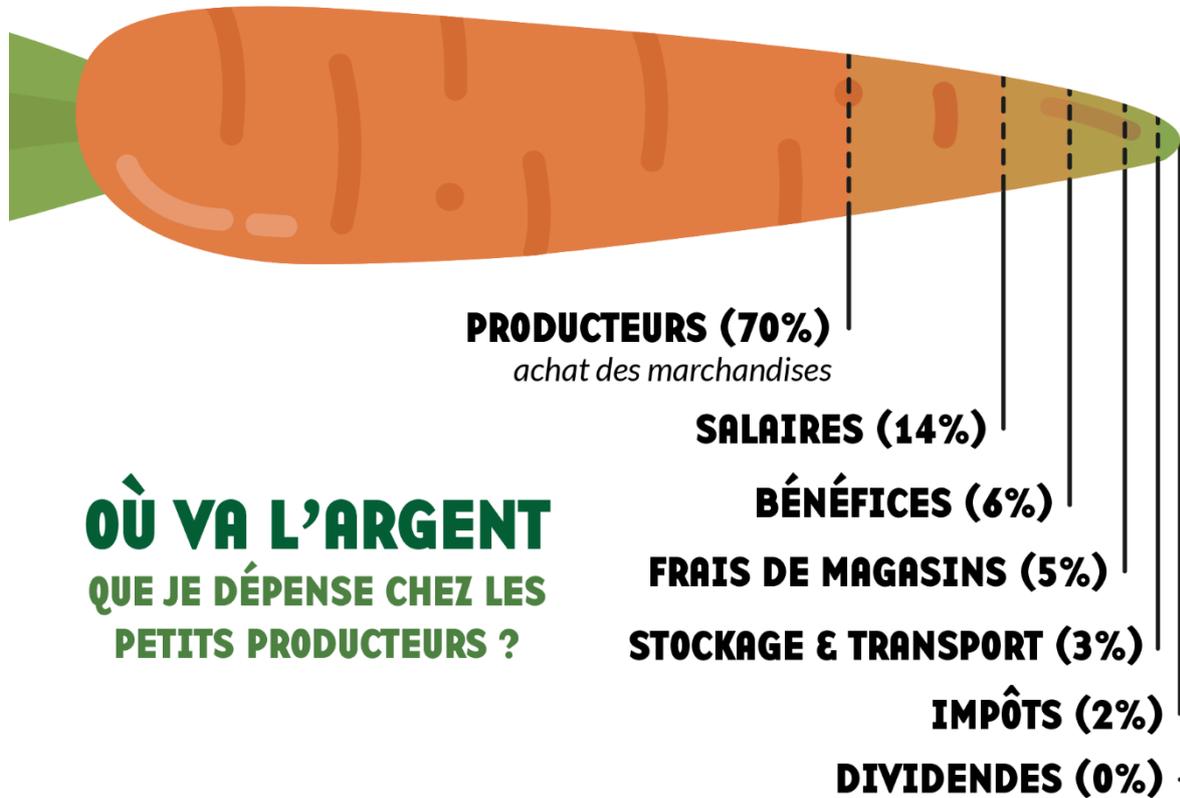
En résumé, les propositions d'affectation du bénéfice :

Répartition du bénéfice à affecter	210.958,30 €
Réserve légale	10.025,00 €
Bénéfice à reporter (Réserve LPP)	100.000,00 €
Prime bénéficiaire (Réserve équipe)	33.400,00 €
Réserve disponible (Réserve producteur)	67.533,30 €

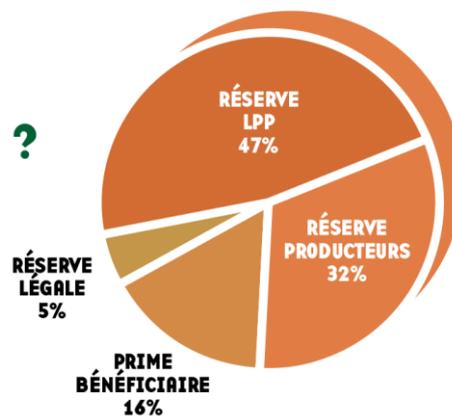


LA RÉPARTITION DES COÛTS ILLUSTRÉE EN ... CAROTTE

La carotte traduit le compte de résultat en graphique afin à la fois d'être transparent vis-à-vis de nos clients, mais aussi de simplifier la compréhension de la structure financière de la coopérative.



QUE VA-T-ON FAIRE AVEC LES BÉNÉFICES ?



BUDGET 2020

Un autre document à présenter dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire est le budget. Exercice qui doit permettre d'estimer les recettes et dépenses de 2020. Celui-ci a été validé par le CA en mars.

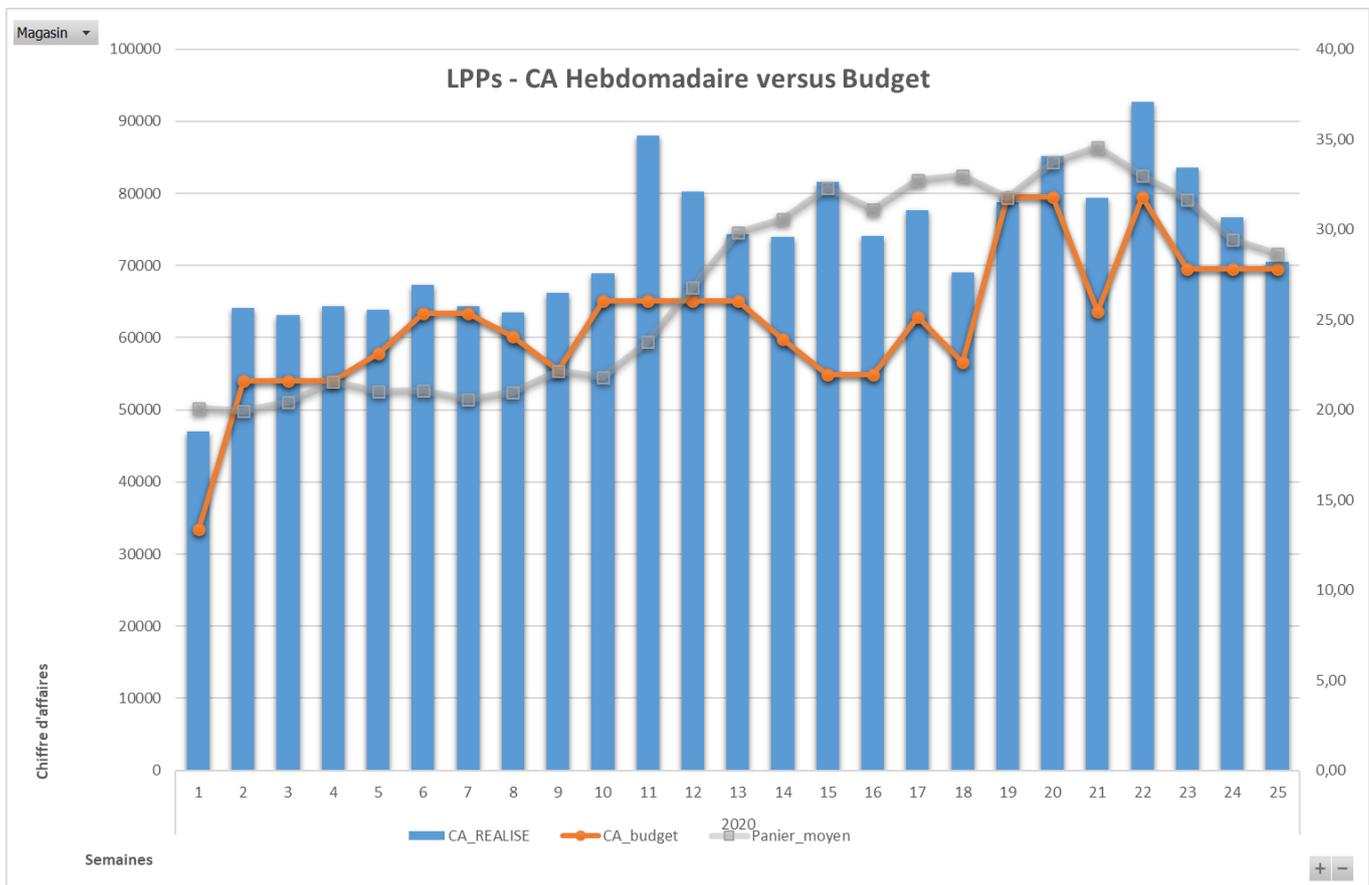
LPPs	Réalisé		
	2017-2018	Réalisé 2019	Budget 2020
I. Ventes et Prestations	2.380.088	3.292.270	3.275.587
A. Chiffres d'affaires	2.364.552	3.256.224	3.255.794
B/C/D. Autres produits d'exploitation	15.536	36.046	19.793
II. Coûts des ventes et prestations	-2.320.846	-3.018.556	-3.188.609
A. Approvisionnements et marchandises	-1.776.424	-2.331.324	-2.333.959
B. Services et biens divers	-225.789	-294.551	-317.088
C. Frais de personnel	-301.125	-355.380	-487.631
D/E/F. Amortissements, réd. de valeur, prov.	-15.798	-33.888	-49.697
G/H. Autres charges d'exploitation	-1.710	-3.414	-234
III. Résultat d'exploitation (EBIT) (I-II)	59.242	273.715	86.978
IV. Produits financiers	2.571	11	0
V. Charges financières	-572	-133	0
VI. Résultat courant avant impôt (III+IV-V)	61.241	273.593	86.978
VII. Produits exceptionnels	1.364	656	0
VIII. Charges exceptionnelles	-825	-10.580	0
IX. Résultat avant impôt (VI+VII-VIII)	61.780	263.668	86.978
Impôts ou précomptes dûs ou versés	-15.000	-73.690	-21.745
IX. Résultat après impôt (VI+VII-VIII)	46.780	189.979	65.234

Le budget présenté est parti sur des bases très prudentes. Cela se vérifie lorsqu'on compare le budget et le réalisé (voir tableau et graphique ci-dessous).

De la semaine 1 à la semaine 10, on note déjà un dépassement de 13% de chiffre d'affaires par rapport au budget. A partir de la semaine 11 et le début du Covid, l'impact s'accroît encore même si l'on constate un retour à la « normal » qui s'amorce à partir de la semaine 24 (08/06 au 14/06). Sans doute les effets du déconfinement progressif.

	CA budgété	CA Réalisé	Ec. Fav	%
Semaine 1 à 10	560.620	633.036	72.416	113%
Semaine 11 (début Covid) à 20	643.525	782.836	139.311	122%
Semaine 21 à 25	351.954	402.935	50.981	114%
Totaux	1.204.144	1.415.872	262.708	118%





L'impact du confinement et du déconfinement a eu et a toujours un impact très important sur le fonctionnement des magasins et cela se ressent également dans les chiffres. Au vu de ces bouleversements, le budget 2020 présenté ici est dès lors devenu un peu caduque, même si l'on peut en toute prudence considérer que ce sera la base minimale réalisée.

Si l'on sait que l'impact de l'épidémie a eu un impact positif sur les ventes pendant le confinement, on est face à une grosse incertitude pour la suite. Quel sera l'impact de la perte de revenus de certains clients ? Nous constatons d'habitude (hors situation Covid) pendant les vacances un ralentissement des ventes en magasin, qu'en sera-t-il cette année ?

Faire des prévisions dans ce contexte est devenu un exercice particulièrement compliqué. C'est pourquoi lors de l'assemblée générale du 8 septembre nous vous présenterons des prévisions mises à jour pour la fin 2020 qui permettront d'y voir plus clair sur les résultats à attendre pour 2020.

TRÉSORERIE

Solde de trésorerie au 23/06/20 – 315.000 euros pour 359.000 euros de capital.

L'activité des magasins génèrent suffisamment de trésorerie pour financer le quotidien des magasins.

Que fait-on avec cette trésorerie ?

- ➔ Financement du stock (vins, produits vrac et sec)
- ➔ Paiement anticipé d'impôt
- ➔ Capacité de payer les fournisseurs rapidement



- Capacité de financer les investissements envisagés en 2020 et 2021. Et le cas échéant l'ouverture d'un magasin supplémentaire.
- Capacité à absorber une éventuelle faillite d'un magasin

Le capital des coopérateurs est actuellement sur un compte courant chez Triodos. Un rappel des statuts concernant l'affectation du capital disponible suit :

Affectation du capital disponible

Au cas où le capital disponible excéderait les besoins en trésorerie de la coopérative, cette ressource pourra être affectée au soutien à l'installation ou au développement des activités de producteurs locaux, via par exemple l'achat de terres agricoles, l'octroi de prêts à des conditions préférentielles ou encore le soutien à la réalisation d'investissements dans des infrastructures collectives en matière de production/transformation. Pour des raisons d'équité, les coopérateurs de la SCRLFS seront impliqués dans les choix d'affectation de telles ressources pour soutenir des producteurs, selon des modalités prévues ou à prévoir dans le ROI.

